

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Valenciennes Métropole.

En exécution de l'arrêté n°135-26 du 27 mai 2026 du Président de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, M. Laurent DEGALLAIX, le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Valenciennes Métropole :

du Lundi 15 juin 2026 à 9h au vendredi 17 juillet 2026 à 12h, soit 32,5 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête publique, établi conformément aux dispositions de l'article R123-8 du code de l'environnement comprend, en sus des pièces techniques, les avis formulés par les institutions et communes dans le cadre de la consultation prévue par l'article L153-40 du code de l'urbanisme.

Le siège de l'enquête publique est fixé à Valenciennes Métropole : 2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier :

- sur support papier en mairies de Beuvrages, Crespin, Fresnes-sur-Escaut, Marly, Onnaing, Quiévrechain et Verchain-Maugré aux jours et heures d'ouverture habituels (exception faite des jours fériés), ainsi qu'au siège de Valenciennes Métropole,
- en version numérique et téléchargeable sur le site internet suivant : <https://participation.proxiterritoires.fr/modification3-plui-valenciennes-metropole> et sur la page : <https://www.valenciennes-metropole.fr/competences/amenagement-du-territoire/urbanisme/>
- sur un poste informatique au siège de l'enquête à Valenciennes Métropole.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, à ses frais et sur demande écrite adressée à : Monsieur le Président de Valenciennes Métropole - 2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX, dès la publication de l'arrêté d'organisation de l'enquête, et pendant la durée de l'enquête.

Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès de la Direction de l'Urbanisme de Valenciennes Métropole : 03 27 09 61 70.

Les habitants et autres intéressés pourront transmettre leurs observations et propositions :

- en les consignait sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Beuvrages, Crespin, Fresnes-sur-Escaut, Marly, Onnaing, Quiévrechain et Verchain-Maugré ainsi qu'au siège de Valenciennes Métropole.
- en les consignait sur le registre numérique dématérialisé suivant : <https://participation.proxiterritoires.fr/modification3-plui-valenciennes-metropole>
- en les adressant à l'adresse courriel suivante : modification3-plui-valenciennes-metropole@mail.proxiterritoires.fr
- en les adressant par lettre à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur – modification n°3 du PLUi – Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, 2 place de l'Hôpital Général - CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX.

Les observations transmises feront l'objet d'une publication sur le registre numérique et seront visibles de tous.

Monsieur François DEBSKI a été désigné commissaire enquêteur, Monsieur François PHILIPPS commissaire enquêteur suppléant, par décision n° E26000051/59 du tribunal administratif de Lille en date du 11 mai 2026. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter le dossier et présenter ses observations et propositions écrites ou orales lors de permanences aux dates, heures et lieux suivants :

Commune / CAVM	Lieu	Date	Heures
Valenciennes Métropole	Siège	Lundi 15 juin 2026	9h – 12h
Beuvrages	Mairie	Mercredi 17 juin 2026	14h - 17h
Crespin	Mairie	Lundi 22 juin 2026	14h - 17h
Marly	Mairie	Mardi 30 juin 2026	14h - 17h
Fresnes-sur-Escaut	Mairie	Samedi 4 juillet 2026	9h – 12h
Onnaing	Mairie	Vendredi 10 juillet 2026	14h - 17h
Verchain-Maugré	Mairie	Jeudi 16 juillet 2026	14h - 17h
Quiévrechain	Mairie	Vendredi 17 juillet 2026	9h – 12h

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, au siège de Valenciennes Métropole : 2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX, et sur le site de Valenciennes Métropole : <https://www.valenciennes-metropole.fr/competences/amenagement-du-territoire/urbanisme/>

Toute personne physique ou morale concernée pourra, à ses frais, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en adressant sa demande écrite à : Monsieur le Président de Valenciennes Métropole - 2, place de l'Hôpital Général – CS 60227 - 59305 VALENCIENNES CEDEX.

Le projet de modification de droit commun n°3 sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport, des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur, puis sera soumis à délibération du Conseil Communautaire pour approbation.